

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 septembre 2021 à 19 h 30, à la salle communautaire, située au 85, rue Grand-Rue.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Huguette Larose, Lina Courtois et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Me Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Onze (11) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-182

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 septembre tel que déposé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 août 2021

2021-09-183

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août dernier tel que déposé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (sous-volet PPA-ES) 2019 – Reddition de comptes

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2021-09-184

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley approuve les dépenses d'un montant de 12 120 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – travaux de voirie sur les chemins de North -Hatley, du Ruisseau et sur la rue Armand Chainey

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 3 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Germain Lapalme inc.;

2021-09-185

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.3) datée du 31 août 2021 de *Germain Lapalme inc.*, pour les travaux de voirie sur les chemins de North Hatley, du Ruisseau et sur la rue Armand Chainey au montant de 250 089,68 \$ incluant les taxes et d'autoriser la directrice générale à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport du contremaître des travaux publics pour le mois d'août est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Pavage – sections de la rue des Sapins et chemin du Lac

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer le pavage d'une section de la rue des Sapins et d'une section du chemin du Lac;

Considérant que le contremaître des travaux publics a reçu deux propositions à ce titre et que celle de Pavage des Cantons inc. est la plus avantageuse;

2021-09-186

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition de Pavages des Cantons inc. pour effectuer les travaux de pavage des sections des rues du Sapin et du chemin du Lac, au montant de 8 195 \$ taxes en sus.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32000 624.

ADOPTÉE

5.3 Marquage de lignes – terrain de tennis, traverse de piétons

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer le marquage de lignes pour la traverse de piétons près de l'Île du Marais, des lignes du terrain de tennis ainsi que des inscriptions 50 km/h sur le chemin de North Hatley;

2021-09-187

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition de Lignes Maska pour effectuer les travaux de marquage de lignes à ces endroits, au montant de 1 264\$ taxes en sus.

Que le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires correspondants, no 02 70120 521 et 02 32000 519.

ADOPTÉE

5.4 Installation de dalles – rampe de mise à l'eau du Lac Magog

Considérant qu'il y a lieu d'installer deux dalles à la rampe de mise à l'eau du Lac Magog, dont une en pente afin de faciliter la descente des embarcations;

2021-09-188

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le conseil accepte la proposition de *Les Produits de Ciment Sherbrooke Ltée* (PCS) pour l'acquisition de deux dalles de 3 900 MM X 750 MM X 200 MM dont une en pente pour la rampe de mise à l'eau au Lac Magog, ainsi que d'une dalle supplémentaire pour la cage de produits inflammables, pour un total de 2 850\$ taxes et transport en sus.

Qu'il est également à prévoir un montant approximatif de 500\$ pour la machinerie nécessaire (pelle mécanique) pour l'installation des dalles à la descente à bateau.

Que le montant des dépenses soit approprié à même les postes budgétaires correspondants, no 02 32000 643 et 02 70150 521.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.5 Décontamination du lot 4 248 276 – autorisation au ministère des Finances pour l'installation de signalisation

Considérant que le Ministère des Finances procédera sous peu à la décontamination du lot 4 248 276;

Considérant la nécessité d'installer de la signalisation routière lors des travaux de décontamination et que le Ministère a fait parvenir à la municipalité un plan indiquant la signalisation projetée;

2021-09-189

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que la municipalité permet au Ministère des Finances l'installation de la signalisation conformément au plan présenté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, en vue de permettre la décontamination du lot 4 248 276.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois d'août est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois d'août est déposé.

7.2 Demande de dérogation mineure – lot 4 249 483 – 494, chemin Waban-Aki Nord

Considérant que la demande du lot 4 249 483 situé au 494 chemin Waban-Aki Nord, consiste en une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal par la fermeture de l'espace sous le balcon arrière et par la pose d'une fondation en bande riveraine et à l'intérieur de la marge de recul arrière minimale, à une distance de 7,83 m de la ligne de lot arrière et à une distance de 7,84 m de la ligne des hautes eaux, alors que selon la grille des spécifications 99F-5485-G-8 de l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage 90-256 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley*, pour un terrain en zone Rv-9, la marge de recul arrière est de 15 m et selon l'article 7.1.1 du *Règlement de zonage numéro 90-256*, tous travaux et toute construction en rive sont interdits;

Considérant que cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 97-334* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de cette même loi, en date du 20 août dernier;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande;

2021-09-190

Il est proposé par : Marc Hurtubise

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure tel que présentée.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.3 Demande de dérogation mineure – lot 4 249 466 – 2007 rue de Charente

Considérant que la demande pour le lot 4 249 466 situé au 2007 rue des Charentes, consiste en une dérogation mineure visant à régulariser la hauteur du remblai sur le terrain à une hauteur allant jusqu'à 2,30 m, alors que selon l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro 90-256 de la Municipalité*, le remblai maximum permis en tout point du terrain est d'un (1) mètre de hauteur;

Considérant que cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 97-334* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de cette même loi, en date du 20 août dernier;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande;

Considérant que même en ajoutant ce 1.3 mètre supplémentaire de remblai, la hauteur du bâtiment demeure réglementaire;

2021-09-191

Il est proposé par : Marc Hurtubise

Et Résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

7.4 Frais pour fins de parc – lot 6 350 965 rue Corbeil – projet de lotissement

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 6 350 965 du cadastre du Québec;

2021-09-192

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 5 040 \$.

ADOPTÉE

7.5 Bell Canada – Installer et relocaliser câble - Chemin Forand

Considérant la demande de Bell Canada pour l'installation, le retrait et la relocalisation d'un câble sur le chemin Forand;

Considérant que ces opérations sont nécessaires pour permettre la livraison d'un meilleur service aux citoyens et qu'elles n'affectent en rien l'intégrité des lieux;

2021-09-193

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

De permettre l'exécution des travaux tel que requis par la demande no H82435 de Bell Canada;

De transmettre l'information à la demanderesse.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Il n'y a pas de rapport de l'inspecteur forestier pour le mois d'août.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport du chargé de projets pour le mois d'août est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois d'août de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Services professionnels de Cain Lamarre – 2022

2020-09-194

Il est proposé par : Marc Hurtubise

Et résolu

Que le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque de 15 heures pour un montant maximal de 2550\$ plus les taxes et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

Que le conseil mandate le cabinet Cain Lamarre pour procéder au recouvrement de créances municipales s'il y a lieu, en respect de l'offre de services soumise le 19 août 2021.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire respectif no 02 12000 412, 02 47000 412 et 02 61000 412, budget 2022.

ADOPTÉE

10.3 Demande de carte de crédit pour la direction générale – amendement à la résolution no 2021-08-179

Considérant que le conseil a indiqué le nom des personnes autorisées pour la gestion de compte Visa Desjardins, tel qu'il appert de la résolution no 2021-08-179;

Considérant qu'il est également nécessaire de mentionner pour qui une carte de crédit est demandée ainsi que le montant de la limite autorisée;

2021-09-195

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le conseil amende la résolution no 2021-08-179 afin d'y ajouter ce paragraphe :

« **Que** le conseil autorise la demande d'une carte de crédit pour la directrice générale Josiane Hudon, avec une limite de crédit autorisée de 10 000 \$ »

ADOPTÉE

10.4 Inscription et autorisation pour la directrice générale - ClicSÉQR

2021-09-196

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que Josiane Hudon, directrice générale de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il [elle] jugera utile et nécessaire à cette fin.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

ADOPTÉE

10.5 Tarification du personnel électoral

Considérant que le ministre responsable des Affaires municipales a établi, par règlement (*Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*), un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux;

Considérant que selon le règlement, toute personne qui, lors d'une élection ou d'un référendum, cumule des fonctions donnant droit à une rémunération n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée, à moins que le conseil en décide autrement;

Considérant que le tarif fixé par le ministre constitue une rémunération minimale payable au personnel électoral;

Considérant que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministre, le tout conformément à l'article 88 alinéa 2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après LERM);

Considérant la problématique actuelle de pénurie de main d'œuvre, la présidente d'élections souhaite privilégier le plus possible le cumul de fonctions des employés municipaux diminuant ainsi le nombre de personnes à être embauchées venant de l'extérieur de l'organisme;

Considérant que pour ce faire, il est de mise de permettre que le cumul de fonctions soit payable pour chaque poste exercé lorsque ces postes ne sont pas exercés simultanément;

Considérant que certains postes devront être exercés simultanément, il est recommandé que dans ces cas, il y ait une hausse du tarif déterminé par le ministre;

2021-09-197

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le conseil, compte tenu de ce qui précède, statue que les postes de scrutateur, secrétaire de bureau de vote et PRIMO seront majorés de 4\$/heure.

Que lors de cumul de fonctions de postes exercés non simultanément, que chacun des postes exercés soit payable selon le salaire établi par le ministre et non seulement le plus élevé des deux.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 14000 100.

ADOPTÉE

10.6 Congrès 2021 de la FQM – Inscriptions

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 30 septembre au 2 octobre inclusivement;

2021-09-198

Il est proposé par : Marc Hurtubise

Et résolu à la majorité

La conseillère Mme Lina Courtois vote contre la présente résolution indiquant qu'elle est en défaveur de dépenser les deniers publics pour une personne qui ne se représente pas aux élections.

De procéder à l'inscription de la conseillère Sylvie Martel, ainsi que de la directrice générale de la municipalité Josiane Hudon au congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités, du 30 septembre au 2 octobre prochain.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire respectif, no 02 11000 346 et 02 13000 454.

ADOPTÉE

10.7 Gestion documentaire - Destruction d'archives

La secrétaire-trésorière dépose la liste des documents à détruire, préparée selon les directives des représentants de la Bibliothèques et Archives nationales des Archives. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

Considérant qu'en vertu de l'article 199 du *Code municipal du Québec*, « le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal »;

2021-09-199

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise la destruction des documents inscrits à la liste datée du 4 août 2021 et qu'un exemplaire de la présente résolution soit conservé au dossier.

ADOPTÉE

10.8 École Dominique-Savio Journée d'initiation au ski – Demande de financement 2021-2022

Considérant la demande de soutien financier présentée par l'école Dominique-Savio en vue d'offrir aux élèves de la 3^e à la 6^e année l'expérience d'une journée d'initiation au ski de montagne, à la station de Mont-Orford;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley considère ce projet comme une priorité dans l'apprentissage des enfants et pour leur santé physique;

2021-09-200

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le conseil octroie une aide financière de l'ordre de 2 000\$ en ce qui a trait à l'inscription des élèves à la journée d'initiation au ski de montagne de l'école Dominique-Savio au Mont Orford l'hiver prochain.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70190 991.

ADOPTÉE

10.9 Autorisation de pouvoir d'application à la Régie de police Memphrémagog – signalisation au stationnement Sentier Massawippi

Considérant qu'il est opportun d'installer un panneau interdisant le stationnement de nuit dans le stationnement du sentier Massawippi, via la côte du Piemont et que d'autres panneaux pourraient également être installés éventuellement;

Considérant qu'il s'agit d'une propriété privée et que l'accord des personnes en charge a été obtenu pour ce faire;

Considérant que l'article 28 du règlement de nuisances no 2002-368 édicte que le conseil est autorisé à limiter ou à prohiber, par résolution, le stationnement des véhicules sur toute rue ou autre endroit;

2021-09-201

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le conseil autorise la Régie de police Memphrémagog à appliquer toute signalisation dans le stationnement privé du sentier Massawippi, par la côte du Piemont.

ADOPTÉE

10.10 Évaluation de bâtiments à des fins d'assurance

Considérant que les coûts des matériaux ont bondi de façon substantielle au cours des derniers mois, une évaluation juste de la valeur des bâtiments est primordiale afin de s'assurer d'être adéquatement couverts en cas de sinistre;

Considérant que les membres MMQ profitent d'un rabais de 10 % sur la tarification de la MMQ pour chaque emplacement faisant l'objet d'une évaluation par un évaluateur agréé, et ce, pendant 7 ans;

Considérant que la directrice générale a demandé une soumission à ce titre de la firme SPE valeur assurable et que les prix, taxes en sus, se détaillent comme suit pour les bâtiments suivants :

Hôtel de ville : 440 \$

Centre communautaire : 800 \$

Chalet des loisirs : 440 \$

2021-09-202

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme SPE valeur assurable, afin de procéder à l'évaluation des bâtiments décrits ci-haut.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 410.

ADOPTÉE

10.11 Modification à l'entente concernant l'utilisation de l'écocentre – avenant no 2

Considérant que la ville de Magog a procédé à un exercice de révision des coûts réels de ses services en gestion des matières résiduelles et qu'une mise à jour des coûts associés à la contribution de base imposée pour le service de l'écocentre s'est avérée nécessaire;

Considérant les nouveaux contrats pour les RDD plus coûteux et le transport des conteneurs, la hausse des dépenses en administration (équipements, ressources humaines, etc. dû à une augmentation importante du nombre de visites) ainsi que la modification de certaines filières de traitement résultant en des hausses de coûts;

Considérant que la ville de Magog se doit donc de majorer la contribution annuelle de base à 36 \$ pour 2022:

2021-09-203

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accepte l'avenant no 2 de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre de Magog, dont le conseil a reçu copie et se déclare en accord avec les termes.

Que le Maire ou en son absence la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale ou en son absence son adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit avenant.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	NoCheque	Description	Montant
Bell	202100422	8198433718	455.07 \$
Bell Canada	202100424	526902241	82.79 \$
Club conservation du lac Massawippi	202100420	Aide financière (résol 2021-08-177)	250.00 \$
Ecole St-Barthélemy	202100419	Aide financière (résol 2021-08-176)	500.00 \$
Foss National	202100425	2 factures essence	484.80 \$
FTQ	202100428	(REER)	1 847.96 \$
Hydro-québec	202100421	Éclairage public	22.98 \$
Loisirs de Katevale inc.	202100418	Aide financière (résol 2021-08-175)	340.83 \$
Ministère du revenu	202100426	Déductions à la source	9 630.17 \$
Receveur général	202100427	Déductions à la source	3 317.54 \$
Ville de Sherbrooke	202100417	4229320	458.93 \$
Ville de Sherbrooke	202100423	4221150	4 466.40 \$
Liste des salaires pour le mois d'août 2021			26 135.10 \$
Total des comptes payés			47 992.57 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	NoCheque	Description	Montant
AddEnergie	202100458	Renouvellement entente 3 ans (résol 2021-08-18)	1 207.24 \$
ADN Communication	202100466	Licence mensuelle_alerte municipale (résol 2021-04-64)	59.86 \$
AGC Serrurier (2010) Inc.	202100454	Réparer cadenas	18.34 \$
Aquatech	202100457	Forfait entretien des équipements août	293.69 \$
Atelier de verre des collines	202100462	Projet vitraux hors les murs (résol 2021-04-88)	2 650.00 \$
Bergeron, Julie	202100455	Entretien ménage août	476.85 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	202100444	Services professionnels	742.46 \$
Curry, David	202100461	Remboursement frais déplacement août	63.25 \$
Débroussailleurs GSL Inc.	202100449	Fauchage (résol 201-03-41)	2 639.83 \$
Diane Longval	202100451	Enseigne descente à bateau	45.99 \$
Dion, Marc	202100445	CCU août 2021	100.00 \$
Entreprise LTCA Inc.	202100431	Loc. toilette chimique	143.72 \$
Excavation Frenière & Fils Inc.	202100452	Temps pelle ponceau 1ere Avenue	3 670.63 \$
F.Racicot Excavation Inc.	202100432	MG20B (ponceau 1ere Avenue)	1 048.31 \$
Fonds d'information	202100429	Avis droit de mutation juillet et août	115.00 \$
FQM Assurances Inc	202100465	Modification police (équip. Entrepreneur)	26.16 \$
FrancoTyp-Postalia Canada	202100446	Location timbreuse (3 mois)	172.29 \$
Gestion USD Inc.	202100434	Bacs verts, bleus et bruns + pièces	10 566.15 \$
Ile du Marais Inc.	202100447	Aide financière (résol 2021-0-158)	344.93 \$
La Capitale Assurance	202100456	Assurances collectives septembre	905.92 \$
LANGLOIS-DOR, Étienne	202100463	Remboursement frais déplacement août	103.70 \$
Les animaux domestiques Quinn	202100467	Magnésium chlorure	136.41 \$
Les Services Exp Inc.	202100453	Résol 2021-05-99 contrôle qualité des matériaux	31 411.76 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	202100430	Location laveuse à pression et remorque plateforme	254.56 \$
Matériaux Magog Orford	202100436	Crochet bureau municipal	86.42 \$
Megaburo	202100438	Contrat photocopies juillet et août	151.64 \$
Molleur Stéphan	202100437	Contrat pelouse versement 4 de 4	2 443.22 \$
MRC de Memphrémagog	202100435	Équilibrage septembre	1 902.00 \$
Poste Canada	202100443	Publi postage alerte municipale et perséides	339.83 \$
Récupération L. Maillé	202100439	Ramassage animal mort 11 et 21 juillet	344.93 \$
Régie de police Memphrémagog	202100440	Versement septembre	43 539.33 \$
Régie incendie de l'Est	202100459	Versement 4 de 4 quote-part annuelle	65 869.50 \$
Régie Inter. Déchets de Coaticook	202100469	Juillet - août	16 652.54 \$
RODRIGUE, Serge	202100464	Remboursement frais déplacement et cellulaire août	719.00 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE	202100441	Septembre	744.05 \$
SANI-ESTRIE INC.	202100448	Conteneur Dominique Savio et contrat août	20 597.69 \$
Services de cartes Desjardins	202100468	Papeterie, dossiers muraux, café, MJQ-petites créances, chlore pour salle comm., IT Cloud, Gotomeeting, Host papa, outils, frais annuels cartes	863.34 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Signalisation de l'Estrie	202100442	Pancartes limite de vitesse, passage étroit, arrêt	2 995.66 \$
Société financière Grenco Inc.	202100460	Contrat loc. photocopieur	82.93 \$
Stanley Sécurité	202100450	Alarme bureau et salle comm. (3 mois)	177.84 \$
Total des comptes à payer			214 706.97 \$
Grand total payables			262 699.54 \$

2021-09-204

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois d'août 2021, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de septembre conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 47 992.57 \$

Total des comptes à payer : 214 706.97 \$

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

M. Vaillancourt demande si de l'abat-poussière doit être épandu sur la partie privée du chemin de la Rivière.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

À noter qu'il y a eu différentes interventions en lien avec la dérogation mineure du 2007 des Charentes, lesquelles ont été présentées lors du point en question.

Un citoyen mentionne qu'il y aurait beaucoup d'érosion sur la rue Dominique. Le chemin selon lui ne serait plus carrossable. Il est demandé de voir à possiblement prévoir un budget l'an prochain pour y effectuer des travaux mineurs.

Une citoyenne demande à ce que la vitesse sur une partie du chemin Gingras (avant le boisé) soit réduite car il y aurait plus de circulation et donc plus de vitesse.

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20h51 sur proposition d'Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière